



Conseil des Services Scientifiques et Techniques **Intervention préliminaire du SNITPECT-FO – Réunion du 23/10/06**

Monsieur le Président,

Nous prenons acte de l'intention de créer un Conseil des Services Scientifiques et Techniques, élargissant à l'ensemble du RST le principe du Conseil Central des CETE.

Nous demandons que ce CSST soit institutionnalisé avec des fonctions de concertations, certes, mais surtout de pilotage et d'animation stratégique de l'ensemble des services du RST, lui conférant une position reconnue de tous et dont les décisions s'appliquent à tous.

A ce titre, il nous apparaît fondamental que toutes les Directions de Programme concernées s'impliquent, au bon niveau, dans ce Conseil.

En premier lieu, nous demandons que ce Conseil s'attache à répondre aux questions :

- le RST pour quoi faire ?
- quelle gouvernance pour y arriver ?

Historiquement et structurellement, le RST s'est toujours affirmé de façon globale et transversale aux différentes échelles de compréhension et d'intervention sur les territoires. Il est essentiel de conserver cette ambition, incluant la recherche, le RST constituant un **bien commun à l'ensemble de la collectivité publique**.

Pour cela, l'urgence est de définir clairement le pilotage du RST en mode LOLF (tant vis à vis des DP que des R-BOP) et en tenant compte des évolutions en cours au sein du ministère, mise en place des DIR et DDEA notamment, et de celles liées à la décentralisation.

Ce conseil doit permettre un processus de co-décision de l'ensemble des Directions de Programme du MTETM, mais aussi de celles du MEDD, du MAP et du MINEFI, co-responsables de l'avenir et des évolutions du RST, afin que cessent immédiatement les guerres intestines auxquelles nous assistons et dont le RST risque de faire les frais.

Nous attendons de ce Conseil qu'il imagine, conformément à la volonté du législateur, les modes d'accès des collectivités à tous les champs du RST en dehors du cadre de la concurrence, en tant que dette de l'Etat vis-à-vis de ces dernières dans le cadre du deuxième acte de la décentralisation. Il serait inacceptable que les collectivités soient privées, pour l'exercice des compétences que l'Etat leur transfère, des moyens d'expertise et de contrôle que celui-ci avait constitués pour son propre compte lorsqu'il détenait les mêmes compétences.

Nous proposons en conséquence :

- que l'Etat se donne enfin les moyens de permettre une expression organisée des besoins des collectivités territoriales vis à vis du RST, et qu'il se dote de la capacité de les entendre : à terme, ce CSST, ouvert aux collectivités territoriales, doit participer à ce rôle ;
- une réflexion sans a priori sur l'ensemble des possibilités juridiques de donner une place concrète aux collectivités locales tant dans la gouvernance que dans les productions du RST.

Nous demandons également une **traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique des territoires de partenariat**, intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage de la DRAST.

En complément du présent CSST, la mise en place d'un Comité stratégique de l'Ingénierie Publique, également porté par le Secrétariat Général du ministère en associant toutes les Directions de Programme, constitue une absolue nécessité.

Nous nous inquiétons de la perte de reconnaissance des carrières techniques au sein du ministère, à travers des signes tels que la suppression du « Séniorat » ou l'anticipation par certains chefs de services du RST de diminutions drastiques d'effectifs (en particulier dans les LRPC).

Nous demandons à nouveau la concrétisation des engagements pris par l'administration en juin et juillet 2006 concernant l'ouverture de la concertation pour la transformation du Séniorat à travers l'évolution du fonctionnement des Comités de Domaines.

Monsieur le Président, ce Conseil se crée et se réunit à un moment qui constitue un tournant sans précédent pour le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires. Pour nous, il est de sa responsabilité de réussir la mise à disposition de la compétence scientifique et technique aujourd'hui détenue par l'Etat auprès de la collectivité publique dans son ensemble. Nous espérons que chacun ici en est convaincu.

Je vous remercie.